

■ CAHIER DES CHARGES

de la formation continue des personnels

ÉCOLE ACADEMIQUE DE LA
FORMATION CONTINUE
(EAFC)



Année scolaire 2025 - 2026



Mesdames, Messieurs les responsables de formation des personnels de l'éducation nationale,

La formation continue constitue un enjeu stratégique majeur de notre institution car elle est au cœur, consubstantielle de notre mission éducative. Sans elle, la possibilité d'assurer la mutabilité du service public, cette capacité à s'adapter et à se transformer, la deuxième loi de Rolland, ne pourrait être atteinte.

Dans un monde en perpétuelle mutation, où les attentes et les défis évoluent sans cesse, il est de notre responsabilité de garantir à chaque enseignant, à chaque personnel éducatif, les moyens de se former, d'évoluer et d'adapter leurs pratiques aux exigences du service public d'éducation.

Mais cette ambition ne peut être réalisée que si nous nous assurons, ensemble, du respect d'un principe fondamental, la première loi : la continuité pédagogique.

Toute formation engagée doit être menée à son terme, avec la rigueur et la régularité nécessaires pour offrir aux participants un parcours structuré et efficace. Chaque report, chaque interruption non justifiée fragilise cette dynamique et porte atteinte à la qualité de l'accompagnement que nous devons à l'ensemble des personnels.

Nous avons tous un rôle à jouer dans cette exigence. Vous, offreurs de formation, êtes les garants d'un cadre stable et d'un engagement sans faille pour permettre à chacun de progresser dans les meilleures conditions. C'est par votre professionnalisme et votre vigilance que nous pourrons assurer la réussite de cette mission essentielle.

Par un parallélisme, cette continuité, valeur cardinale désormais subjectivée par les usagers du service public d'Éducation, doit être assurée pour nos élèves. Sa rupture porte en corollaire une inégalité de traitement souvent cruelle pour les plus fragiles d'entre eux.

La formation continue s'attache à articuler finement droit à formation et sanctuarisation du temps de face-à-face pédagogique. Et, à ce titre, je tiens à vous remercier des efforts déjà réalisés pour maintenir cet équilibre délicat.

Je sais la tâche exigeante et mesure pleinement votre engagement. C'est justement parce qu'elle est interrogée que la formation continue pourra renforcer son agilité, son inventivité pour se transformer. C'est pourquoi je tenais, en préface de ce cahier des charges de la formation continue 2025-2026, à rappeler notre attachement à ces principes et à vous remercier pour votre engagement quotidien au service de la formation des personnels de l'Éducation nationale.

Continuons ensemble à œuvrer pour une formation continue de qualité, accessible et efficace.

Je vous remercie.

Rostane Mehdi,
Recteur de région académique La Réunion,
Recteur de l'académie de La Réunion

Table des matières

1-Information générale relative aux procédures de lancement de stage.....	4
2-Les orientations et priorités de formation du programme académique de formation	5
2.1-Axes du SDFC 2022-2025	6
2.2-Axes du PSA 2021-2025 :	7
3-Un socle cohérent, lisible, visible et structurant pour penser, concevoir, cadrer et développer les actions de formation.	7
4-Les modalités d'élaboration et de validation du programme académique de formation.....	9
4.1 – Calendrier prévisionnel.....	9
4.2 – Périmètre de saisie et caractéristiques des offres de formations	10
5 - Offre de formation du Premier degré :	10
5.1- Particularités de mise en œuvre des formations du premier degré.....	10
5.2-Dossiers académiques pour le premier degré (2025-2026) - Sous réserves de modifications.....	12
5.3-Récapitulatif des principales thématiques de formations identifiées par les enseignants du 1D.....	14
5.4-Planification de la formation pour le 1D.....	15
5.5 - Procédure des lancements des visites croisées 12h.....	16
6 - Offre de formation du second degré :	17
6.1.- Particularités de mise en œuvre des formations du second degré.....	17
6.2-Les formations d'initiative Locale (FIL).....	18
6.3-Dossiers académiques 2D (année 2025-2026).....	22
6.4-Récapitulatif des principales thématiques de formations identifiées par les enseignants du 2D.....	23
6.5-Parcours des fonctionnaire stagiaires temps plein du second degré.....	26
6.6-Parcours des néo titulaires.....	27
6.7-Planification de la formation 2D.....	28
7- Offre de formation des personnels non enseignants : IATSS et Encadrement.....	29
7.1- Particularités de mise en œuvre des formations IATSS.....	29
7.2-Récapitulatif des principales thématiques de formations identifiées par les personnels administratifs, les médecins, les assistants de service social et les infirmiers	30
7.3 -Les formations à l'adresse des personnels IATSS (Ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé).....	32
7.4 -Les formations à l'adresse des personnels de l'Encadrement (Personnels de direction, Inspecteurs des premier et second degrés)	35
7.4.1-Récapitulatif des principales thématiques de formations identifiées par les personnels d'encadrement.....	35
7.4.2 Particularité de mise en œuvre du PRAF encadrement.....	37
8 – Cas particuliers de formations- concours, certifications, séminaires, conférences.	39
8.1- Les préparations aux concours et certifications.....	39
8.2-Les séminaires et conférences	39
8.3- Les formations à distance- auto-formation	40
8.4-Les formations du Réseau Canopé.....	40

1-Information générale relative aux procédures de lancement de stage.

- Seules les formations comprenant **un effectif minimum de 10 stagiaires** seront mises en œuvre, à l'exception des formations obligatoires ou certifiantes, et celles visant un public particulier.
- L'application de saisie dématérialisée des fiches de lancement (SOFIA-FMO) nécessite une attention particulière quant à la complétion de la fiche de mise en œuvre (FMO) avant passage au statut 2 (transmission à l'EAFC). Des formations à l'adresse des prescripteurs non encore formés (nouveaux personnels affectés) se dérouleront dès la rentrée 2025. Parallèlement, un accompagnement « au fil de l'eau » est assuré par les Ingénieurs de Formation (IGF) de l'EAFC.
- Pour l'ensemble des PRAF, les candidatures individuelles feront l'objet de campagnes d'inscription au fil de l'eau. Leurs mises en œuvre s'effectueront par les pilotes tout au long de l'année grâce à l'applicatif SOFIA-FMO. Seule la campagne d'inscription aux préparations aux concours et aux certifications sera gérée par le pôle ingénierie de formation par le biais d'une campagne d'inscription académique au mois de juin 2025.
- Pour l'ensemble du PRAF, il convient de consolider la transformation des modèles de formation en imposant des durées courtes (1/2 journée, 3 à 4 heures maximum) dans une logique de territoire.

Pour les formations à public désigné :

- Sanctuariser les formations statutaires, d'adaptation à l'emploi, à priorités nationales tout en imposant une transformation de leurs modalités pour une mise en œuvre en territoire (réduction importante des frais de déplacement) ce qui assurera également la garantie de la continuité pédagogique.
- Décliner en EPLE, ou inter EPLE des formations sur public ciblé (formations d'initiative locale, FIL).

Pour les formations à candidature individuelle :

- Agir sur les inscriptions en imposant de manière systématique des possibilités de lien de préinscription garants de la maîtrise de leur mise en œuvre.
- La sélection des candidatures en logique de bassins géographiques est recommandée.

2-Les orientations et priorités de formation du programme académique de formation

La transformation en profondeur de la gestion des ressources humaines entre dans sa troisième année et, conformément aux engagements du Grenelle de l'Éducation de 2021, se structure et se développe en consolidant la visée d'une stratégie globale d'un nouvel écosystème. La nouvelle feuille de route RH26 porte cette volonté **d'accompagnement, de proximité et de personnalisation**. C'est à l'aune de ces trois objectifs que le Programme Académique de la Formation continue (PRAF) s'écrit cette année.

Ce changement de paradigme induit une offre « orientée usagers » plus développée susceptible de répondre plus efficacement aux besoins exprimés en territoires. Parallèlement, le corollaire, pour le service de l'EAFC, est la nécessaire adaptation de la réactivité pour une mise en œuvre à termes, d'une offre de formation individuelle au fil de l'eau.

Cette volonté s'inscrit en droite ligne du développement professionnel continu tel que le définissent le rapport de l'OCDE : « *la mise en œuvre d'actions de formation continue régulièrement suivies dans la perspective d'améliorer leurs compétences, leurs connaissances, leur expertise et d'autres aspects en rapport avec leur métier d'enseignant* »¹ et celui de l'IGÉSR d'Août 2024² : « *la formation continue apparaît comme un puissant moyen de transformer le métier, de le redéfinir, d'en améliorer la qualité, sous réserve de s'ancrer dans une dimension de long terme en vue d'approfondir et développer les compétences professionnelles identifiées par l'enseignant comme lui étant nécessaires dans sa pratique quotidienne* ». Cette approche invite à penser la formation continue dans la durée dans une logique de parcours pluriannuel, construits à partir d'une démarche de recueil des besoins.

Les parcours ainsi élaborés, devront permettre autant que possible, de combiner les activités de formation et d'analyse des pratiques dans le cadre d'une démarche itérative.

Pour répondre à l'objectif prioritaire d'une adéquation offre/demande plus étoffée et plus efficiente, Le PRAF de cette année s'appuie sur une enquête académique de recensement des thématiques de formation les plus plébiscitées. Cette enquête à l'adresse de l'ensemble des personnels enseignants, non enseignants et cadres de l'académie, a été menée entre décembre 2024 et janvier 2025. Cette analyse des besoins en amont de la constitution de l'offre en constitue la pierre angulaire. Comme l'année dernière, le choix de construire le questionnaire de l'enquête autour des 6 axes du Schéma Directeur de la Formation Continue (**SDFC**) et des 4 axes du **Projet Stratégique Académique (PSA)**, s'est imposé.

¹ Rapport de l'OCDE : https://www.oecd.org/fr/publications/cultiver-l-excellence-dans-l-apprentissage-et-le-developpement-professionnel-des-personnels-de-l-education_cd020f15-fr/full-report/component-7.html#chapter-d1e7693-8b8fe377d7

² Rapport N°23-24 007A- « La mise en place des EAFC : quels effets en faveur du développement professionnel des enseignants ? »,

Pour rappel, les objectifs opérationnels restent :

- Faciliter l'accès à la formation continue,
- Permettre à chaque personnel d'être acteur de son parcours, notamment en utilisant les dispositifs de formation à l'initiative de l'agent,
- Donner à chacun la possibilité de faire connaître ses compétences et permettre, dès que possible, l'accès à des diplômes et des certifications,
- Soutenir des projets collectifs et des dynamiques locales.

Afin, d'assurer une efficacité de l'adéquation offre/demande, pour l'ensemble des périmètres, le choix d'un modèle de campagne d'inscriptions sur des offres déployées au fil de l'eau, a semblé pertinent. Ce modèle, testé en vraie grandeur sur le périmètre du second degré en 2024-2025 va donc se généraliser notamment dans la dimension des offres à candidatures individuelles (parcours artistiques notamment). La possibilité de recourir aux abonnements de l'application SOFIA contribuera, en outre, à consolider leurs éventuelles mises en œuvre. Les offres à public désigné restent d'actualité.

2.1-Axes du SDFC 2022-2025

Dans l'attente de la publication des lignes directrices du nouveau schéma Directeur de La Formation Continue (SDFC) 2025-2028, notre PRAF s'adosse au précédent.

- 1. Incarner, faire vivre et transmettre les valeurs de la République et les principes généraux de l'éducation**, afin de fédérer l'ensemble de la communauté éducative autour d'une conception partagée de ces valeurs ;
- 2. Accompagner et former les équipes pédagogiques et éducatives afin de perfectionner les pratiques professionnelles et de favoriser la réussite scolaire de tous ainsi que l'éducation tout au long de la vie** ; les contenus didactiques et pédagogiques constituent ainsi un pilier essentiel des enjeux de formation pour les personnels enseignants et d'éducation ;
- 3. Piloter la mise en œuvre au niveau territorial des politiques de la jeunesse, de l'engagement, d'éducation populaire et des sports, notamment pour les personnels de la jeunesse et des sports**, et promouvoir la continuité entre le temps scolaire et le hors temps scolaire ;
- 4. Accompagner le développement professionnel de l'ensemble des agents et des collectifs de travail par la transformation des politiques RH et de formation**, afin de réaffirmer le primat de la formation continue parmi les leviers d'une politique renforcée de valorisation des ressources humaines, d'accompagnement et de développement professionnel des personnels ;
- 5. Accompagner les encadrants dans l'exercice de leurs responsabilités pédagogiques et managériales**, afin de consolider leur posture et leur permettre de développer l'ensemble des compétences transversales nécessaires à l'exercice de leur fonction et à la mise en œuvre des projets de transformation ;
- 6. Consolider les connaissances, les compétences et les usages du numérique**, afin de faire du numérique un outil et un levier du développement professionnel.



2.2-Axes du PSA 2021-2025 :

- 1. Créer un environnement favorable au travail** des élèves et des personnels ;
- 2. Assurer l'égalité des chances pour tous.** Créer des conditions d'une véritable égalité des chances pour tous les élèves ;
- 3. Assurer la maîtrise des savoirs fondamentaux par tous les élèves :** Un pilotage académique du premier degré par l'exploitation des évaluations, un dialogue de proximité avec les circonscriptions et une formation mieux ciblée des professeurs ;
- 4. Faire de la voie professionnelle une voie de réussite et d'excellence.** Consolider, diversifier et valoriser la voie professionnelle à La Réunion.

3-Un socle cohérent, lisible, visible et structurant pour penser, concevoir, cadrer et développer les actions de formation.

Dans les propositions que chaque prescripteur sera amené à formaliser, une attention plus particulière sera apportée aux modalités suivantes :

Dans la continuité de la circulaire du 22 janvier 2024 (en annexe) concernant le périmètre du second degré, l'offre de formation du PRAF de cette rentrée devra s'organiser en apportant une vigilance spécifique au temps de « face à face » élèves.

A ce titre, il convient de préciser que chaque prescripteur se doit d'atteindre l'objectif du **100% de formation hors temps scolaire, quel que soit le type de PRAF.**

Cette condition est un préalable indispensable à la validation de toute demande.

Pour garantir l'atteinte de cet objectif, trois leviers sont disponibles et doivent d'être systématiquement activés. Ils offrent la possibilité :

- D'agir sur les modèles (par l'accompagnement de l'ingénierie des Ingénieurs de Formation de l'EAFC) :
 - Repenser l'offre à partir de l'analyse du besoin et de l'efficacité des formations proposées (taux de réalisation/efficacité/efficacités)
 - Articuler les besoins de l'institution aux besoins des agents (correspondance offre/demande public désigné et individuelle) - enquête et analyse du besoin
 - Investir de manière systématique les plages horaires :
 - Hors Temps Scolaire (mercredi et samedi matin, seconde partie d'après-midi)
 - Des plages Temps Scolaire sur des objets définis sur un temps déterminé (exemple semaine des langues : agir sur les pratiques des collègues de LV - temps d'ouvertures de classes/ visites croisées/ interventions d'experts (universitaires)/ co-construction/ production de livrables)
 - Pendant des temps de vacances (stages intensifs à candidature individuelle)

➤ D'agir sur les échelles (penser les espaces)

En privilégiant des formations organisées en territoires: EPLE, EPLE + Ecoles, Inter EPLE et des formations de bassins ou de circonscriptions. Modalités qui limiteront la perte des temps de face-à-face pédagogique et faciliteront l'accès aux stagiaires à des formations en proximité. Recourir de manière systématique à des réservations de salles dans des établissements conventionnés par la convention cadre du rectorat. Ainsi, les actions de formation devront être, aussi souvent que possible, **menées en proximité et déployer en logique de territoires (échelle des bassins)** pour favoriser la création de collectifs apprenants.

➤ D'agir sur les modalités (les temps de formation)

Repenser les modèles en favorisant des formats plus courts (demi-journée de 3/4 heures), hybridés qui incitent à proposer des phases de réactivation (exemple des constellations).

Ces sessions pourront s'organiser :

- Soit en distanciel asynchrone
- Soit en distanciel synchrone sur les créneaux ne générant pas d'absences
- Soit le mercredi après-midi
- Soit le samedi matin

Dans la mesure du possible, nous invitons les corps d'inspection du second degré à identifier des demi-journées ou des journées qui pourraient être dévolues à des fins de réalisation d'action de formations disciplinaires à public désigné. Elles seront portées à la connaissance des personnels de direction dès **le 15 mai 2025**.

- Chaque fois que cela est possible et pertinent, les formations transversales, proposées en **inter catégorialité, inter degré et interdisciplinarité**, doivent être privilégiées.
- Mettre en œuvre une logique de **parcours** et proscrire les formations isolées (one shot). Penser les parcours et les modules constitutifs en termes de progressivité pluriannuelle et de montée en compétences (sensibilisation, consolidation, expertise).
- Un nécessaire **continuum** entre formation initiale, formation continuée (stagiaires Temps plein et néo titulaires T1, T2 et T3) et formation continue doit présider à l'articulation de l'offre des nouveaux entrants.
- La qualité, le niveau et la valorisation du parcours de la formation continue impliquent que celui-ci, soit dans la mesure du possible, **certifiant voire diplômant**.

4-Les modalités d'élaboration et de validation du programme académique de formation.

4.1 – Calendrier prévisionnel

La campagne d'offres de formation se déroulera, du 10 mars au 14 avril 2025 à 17 heures.

La saisie des offres s'effectue en ligne à l'adresse suivante :

<https://bv.ac-reunion.fr/paf/>

Pour la construction du PRAF, les responsables de formation (inspecteurs, conseillers techniques du recteur, personnels de direction, cadres administratifs, direction de l'Inspé) transmettent des offres de formation selon la procédure au plus tard le **14 avril 2025**.

Dans ce cadre et afin de ne pas alourdir ou ralentir le délai des processus de validation, ils seront **attentifs à prioriser** les offres de formation, et vigilants aussi bien à **l'ancrage des dispositifs au sein des priorités nationales et académiques**, qu'à la nature des contenus de formation, aux formats, aux modalités d'intervention et aux publics auxquels elles s'adressent.

Au terme de l'appel d'offres, les responsables des dossiers académiques effectuent un premier arbitrage, notamment au regard des moyens alloués. Afin de faciliter cette étape, **il est vivement recommandé aux offreurs de se rapprocher des responsables des dossiers académiques transversaux** (cf. pages 12-13 et 22) avant la saisie de l'offre. Le PRAF sera ensuite présenté aux représentants du personnel lors du Comité Social d'Administration (CSA).

Les responsables de formation vérifieront au fil de l'eau du déploiement de la campagne 2025/2026, la compatibilité des offres mise en œuvre, eu égard aux éléments budgétaires, arbitrées par l'EAFC, dont ils disposent.

4.2 – Périmètre de saisie et caractéristiques des offres de formations

Pour rappel, 2 types de participation sont envisageables :

- Des formations proposées à **candidatures individuelles** :
 - **Une campagne d'inscription spécifique pour les préparations aux concours et certifications complémentaires sera organisée au mois de juin 2025. Pour cette campagne le nombre de vœux est limité à 1.**
 - Pour l'ensemble des PRAF, aucune campagne massive en début d'année scolaire ne sera mise en œuvre. Des micro-campagnes avec des préinscriptions seront organisées au fil de l'eau par les différents responsables pédagogiques grâce à l'application SOFIA-FMO. Chaque personnel pourra s'inscrire à **30 heures de formation** via ce mode opératoire.
- Des formations à **public désigné** par les responsables de formation, qui pourront débiter dès le début du mois de septembre 2025.

Conformément au schéma directeur, une attention particulière devra être accordée aux demandes à l'initiative des agents, qu'il s'agisse de demandes de formation, d'accompagnement à la mobilité, de préparation aux concours ou de projets de transition professionnelle. Il faudrait donc veiller à apporter une **attention particulière à l'offre de formation à candidature individuelle.**

5 - Offre de formation du Premier degré :

5.1- Particularités de mise en œuvre des formations du premier degré.

- Un délai de **3 semaines en jours ouvrés**, hors vacances, est demandé pour l'envoi des classeurs de lancement, tout type de public confondu.
- Pour rappel, aucune modification ne pourra être acceptée **10 jours avant la formation. Exceptés les formations dédiées aux visites croisées des plans mathématiques et français ainsi que les plans REP (+), un minima de 10 stagiaires est demandé pour effectuer un lancement de formation.**
- Les formations à portée académique se dérouleront par un déploiement en territoire (bassin, zone géographique) afin de réduire les coûts liés aux frais de déplacement des stagiaires.
- Les journées de formation de 6 heures sont autorisées.
- Les formations prévues en candidatures individuelles devront faire l'objet de liens de préinscription via SOFIAFMO.



- Une délégation budgétaire plafonnée est mise à disposition des circonscriptions pour la mise en œuvre de formations. Une campagne avec recueil de devis sera organisée. L'opportunité pédagogique de ces formations fera l'objet d'une validation par l'IA-DAASEN.

- Formations faisant l'objet d'une saisie au cours de la présente campagne d'offres Tous les dispositifs de formation avec remplacement tels que :
 - Les dispositifs de circonscriptions relatifs au plan Mathématiques et au plan Français (Formation des Référents Mathématiques de Circonscription (RMC) et Référents Français de Circonscription (RFC) de 12 heures). Pour assouplir le dispositif, les circonscriptions ont la possibilité de convoquer les stagiaires sur 2 jours dans l'année et d'organiser les visites croisées en fonction des besoins en territoire (cf. titre 4.35)
 - La formation des directeurs d'école
 - Les préparations aux concours et certifications (DNL - CAFIPEMF - CAPPEI - FLS – LVR)
 - Les formations REP (+) : Les plans REP sont à renseigner lors de la présente campagne. Quelques ajustements en termes de création de modules sont envisageables en cours d'année.
 - Les formations à portée académique nécessitant un remplacement.

- Formations ne faisant pas l'objet d'une saisie au cours de la campagne d'offres
 - Toutes les Animations Pédagogiques (AP) des plans mathématiques et français de 18h et les AP hors plan mathématiques et français ne feront pas l'objet d'une saisie dans BV. Pour ces dispositifs un module vide (batch) est affecté d'office. Il est nécessaire à la création du dispositif et ne fera pas l'objet d'un lancement de formation.

Par exemple : dispositif 23D9740028 AP CAND DESIGNEE ST BENOIT – module 28751
BATCH STAGIAIRES

Les dispositifs relatifs aux plans d'animations pédagogiques seront créés par les services de l'EAFC et feront ensuite l'objet d'une réactualisation au fil de l'eau. Dans l'application « GAIA Gestionnaire ». Les inspecteurs ou les personnels de circonscriptions identifiés et disposant d'une clé OTP (dont l'accès a été demandé par leur supérieur hiérarchique à l'EAFC) renseignent les AP.

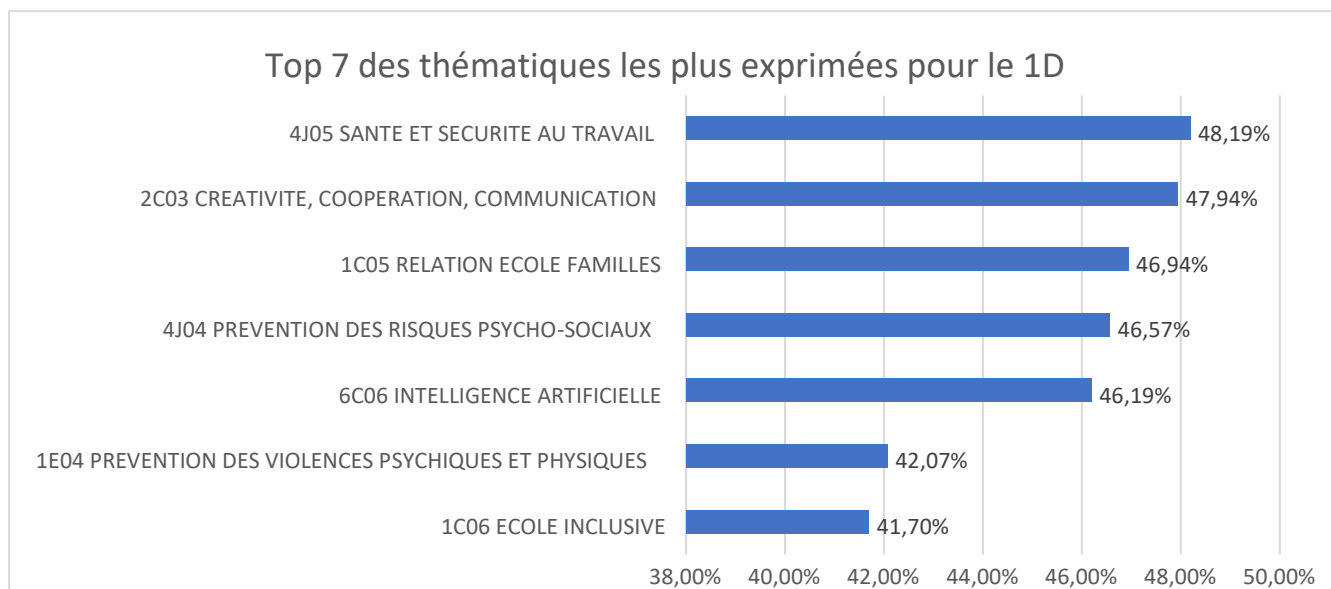
5.2-Dossiers académiques pour le premier degré (2025-2026) - Sous réserves de modifications

Intitulé	Responsable pédagogique
Langues Vivantes Etrangères et LVR	Mme Nadège CANTALIA-TEGALI
Sciences-EDD	M. Philippe MESPOULHE
Certification CAFIPEMF	M. Philippe EUGENE
Histoire-Géographie -EMC-Egalité filles garçons	Mme Stéphanie SAINT LEGER
CTR Ecole Inclusive	M. Jean Devries
Ecole Inclusive	M. Laurent CLODIC
	Mme Claude GOUDET-TROTET
	M. José REMONDIERE
CNR-Education- NEFLE	Mme Martine BOYER-GOULLARD
Education Artistique et Culturelle	Mme Zakia EL-QADI
Harcèlement- Compétences psychosociales	Mme Virginie ARTIGAU
Numérique éducatif –Pôle de remplacement Sud-Ouest (Doyen)	M. Mickaël TSANG-CHIN-SANG
Formations des directeurs – Sécurité dont ASR	M. Olivier MAUCOURANT
Pôle de remplacement Ouest	M. Thierry GROSSET
Plan Mathématiques	M. Jean-Noël CHAFFRE
Climat scolaire – CPS – Pôle remplacement Sud-Est	M. Laurent PIETRI
Formation continue-Préparation au concours d'IEN-Pôle de remplacement Est	M. Franck MASSE
Evaluation-dédoublément - 100% réussite	Mme Nathalie THIEL
Formation des remplaçants	Mme Karine SONN
Plan Français	Mme Catherine AMOURDOM




EPS-USEP-Sécurité routière	Mme Estelle BADAT
Laïcité – Mémoire et citoyenneté – Parlement des enfants – Animatrice bassin Est	Mme Catherine NATIVEL
Education prioritaire	M. David MEGRET
CT Mission Maternelle	M. Thierry LALLEMAND
CRPE	Mme Corinne NOURY
SECURITE ET PROTECTION DES DONNEES – RGPD	Mme Claudine AH-NIAVE
FORMATION TSAF	Mme Isabelle RIOS
Innovation-Education aux Médias et à l'information	M. Boris IDMONT
Climat Scolaire (Pause Méridienne) -Co éducation-Parentalité	Mme Marie-Laure BALL
IEN IEF	M. Pierre BAZIARD
IEN IEF renfort -Absentéisme-Education à la santé	M. Ali Djémal ALAROUTI
CASNAV	Mme Viviane BEN-HAMIDA
Evaluation des écoles	M. Bruno SEWERYN
CT Relations aux familles	Mme Martine HUITELEC

5.3-Récapitulatif des principales thématiques de formations identifiées par les enseignants du 1D.



5.4-Planification de la formation pour le 1D

 **RÉGION ACADÉMIQUE
LA RÉUNION**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

École académique de la
formation continue (EAFC)


FORMATIONS 1D


Les 4 étapes à ne pas rater

1-PLANIFIER LA FORMATION EN AMONT

Définir:


- le lieu, les dates, les horaires, la durée
- le nombre de stagiaires (10 minimum)
- les besoins de remplacement
- les besoins particuliers (type de salle, matériel)
- les intervenants





Si demande de création d'un dispositif non prévu au PRAF:
le projet est soumis à l'accord préalable de l'EAFC

2-PREVOIR LES INTERVENANTS



INTERVENANTS ACADÉMIQUES

Pas de vacances pour le 1D
(sauf autorisation préalable de l'EAFC)

PRESTATAIRES HORS EDUCATION NATIONALE


Devis obligatoire daté et signé mentionnant:

- la date et numéro du devis
- les noms, le RIB, IBAN du prestataire les
- numéros SIRET/ SIREN + avis de situation
- les dates d'intervention
- les noms et qualité des bénéficiaires
- numéros du dispositif et du module de la formation

3-PREVOIR LES LIEUX

SALLES DANS LA CIRCONSCRIPTION


- Gratuité des salles



AUTRES LIEUX


- Procéder à la préservation
- transmettre la demande à l'EAFC (eafc.dep1@ac-reunion.fr) pour confirmation et émission du bon de réservation

4-TRANSMETTRE À L'EAFC AU PLUS TARD 3 SEMAINES AVANT LA FORMATION VIA SOFIA-FMO



(hors vacances scolaires)

- Pour examen, validation et traitement du dossier complet



Aucune modification possible 10 jours avant la formation

eafc.dep1@ac-reunion.fr

5.5 - Procédure des lancements des visites croisées 12h.

Maj le 28/02/2024

Simplification des lancements des visites croisées 12h : plans mathématiques et français sur Sofia-Fmo 974

- **Quand ?** 2 journées de 6h à renseigner sur Sofia-Fmo. Les OM sont édités sur les dates choisies. (Par exemple une journée par semestre)
- **Qui ?** L'ensemble des constellations de stagiaires est convoqué sur ces jours. (1 seul groupe sur Sofia)
- **Comment ?** Sur Sofia-Fmo un commentaire à destination des stagiaires : **une organisation plus précise au sein de votre circonscription vous sera communiquée ultérieurement.** Les RMC et RFC (sous couvert de l'IEN) communiquent directement auprès des stagiaires pour les visites croisées. Les formations doivent se dérouler sur le secteur de la circonscription.
- **Où ?** Le lieu à renseigner sur Sofia sera le code RNE de la circonscription.
- **Le remplacement ?** La communication auprès des pôles de remplacement reste effective (extraction de la Fmo ou extraction en fichier Excel)
- **Le suivi ?** Une première estimation des temps de formation sera demandée en décembre par remontée des feuilles d'émargement. (Nombre d'heures réalisées à côté du nom du stagiaire)
Au plus tard, fin juin, l'ensemble des feuilles d'émargement avec le nombre d'heures effectuées par stagiaires est à transmettre à l'EAFC.
- **Pour les animations pédagogiques des plans mathématiques et français de 18h, Les temps de formation sont hors temps scolaires et nécessitent des lancements spécifiques pour chaque session.**

6 - Offre de formation du second degré :

6.1.- Particularités de mise en œuvre des formations du second degré.

- Seules les formations comprenant **un effectif minimum de 10 stagiaires** seront mises en œuvre, à l'exception des formations obligatoires ou certifiantes, et celles visant un public particulier.
- Les campagnes d'inscription aux offres du PRAF se feront au fil de l'eau pour les formations à candidature individuelle.
- *Conformément à la circulaire en date du 22 janvier 2024, un délai **de 5 semaines**, hors périodes de vacances scolaires, est demandé pour l'envoi des classeurs de lancement, tout type de public confondu. Les modifications seront acceptées jusqu'à 15 jours avant le déroulement de l'action de formation.*

Pour l'ensemble des types de candidature, sont à généraliser :

- La transformation des modèles de formation en proposant des durées courtes (1/2 journée, 3 à 4 heures maximum) à l'exception des formations obligatoires.
- Une mise en œuvre en territoire (réduction importante des frais de déplacement) Ces nouvelles modalités faciliteront la continuité pédagogique.

Pour les formations à public désigné :

Les formations statutaires, d'adaptation à l'emploi et celles liées à des priorités nationales sont sanctuarisées tout en imposant une transformation de leurs modalités pour une mise en œuvre en territoire afin de respecter la rigueur budgétaire.

➤ Formations faisant l'objet d'une saisie au cours de la présente campagne d'offres

- Les dispositifs disciplinaires, pluridisciplinaires, transversaux et obligatoires qui concernent exclusivement des actions de formation.
- Les préparations aux concours et certifications

➤ Formations ne faisant pas l'objet d'une saisie au cours de la campagne d'offres

- Les formations REP+ du second degré seront intégrées au **mois de juin 2025**, après échanges entre le porteur du dossier académique et le département 2D de l'EAFC.
- Les formations d'initiative locale (FIL)

- Cas particulier du parcours entrants dans le métier pour le second degré :
 - L'EAFC proposera un parcours « entrants dans le métier » des fonctionnaires stagiaires temps plein. Ce parcours, d'une durée de 12,5 jours est constitué de 10 modules opérés par l'EAFC dont 9 portent sur des thématiques transversales. Ces modules transversaux correspondent à une durée de 8,5 jours et le module disciplinaire assuré par les corps d'inspection a une durée de 4 jours. Ainsi les responsables pédagogiques n'auront à saisir que le ou les modules disciplinaires lors de la campagne d'offre. L'architecture du parcours est visible au titre 6.5.
 - L'EAFC propose un parcours spécifique pour les néo-titulaires T1-T2-T3 d'une durée de 7,5 jours sur des thématiques transversales. Les corps d'inspection pourront saisir une offre disciplinaire sur ce périmètre. Ce parcours est consultable au titre 6.6.

6.2-Les formations d'initiative Locale (FIL)

Depuis la rentrée 2023, le service dédié de l'EAFC assure la prise en charge des formations d'initiative locale (FIL). Ces formations visent l'accompagnement de la mise en œuvre des réformes, du projet académique et du projet d'établissement par la formation au plus près des acteurs de l'EPLE.

Elles ont pour but de développer des pratiques collectives adaptées au contexte local et à construire des compétences professionnelles communes à un ensemble de personnels.

Les FIL, en territoires, voient leur nombre augmenter dans une visée de généralisation. A l'échelle du bassin, à termes, des moyens de formateurs repérés, accompagnés et professionnalisés pourront être mobilisés et déployés à des fins de réponse à ces besoins contextualisés.

Les FIL nécessitent une co-construction résultant d'une collaboration étroite entre d'une part, les personnels de direction des établissements, et d'autre part, les personnels d'inspection ou les conseillers techniques. Les formateurs ou les enseignants-chercheurs peuvent être associés lors de cette étape pour identifier les besoins et affiner les contenus.

Nous encourageons vivement les établissements à s'engager dans la mise en place des FIL afin de favoriser le développement collectif des compétences professionnelles.

De plus, la mise en place de FIL inter-établissements au sein des mêmes communes représente une excellente opportunité de favoriser l'échange, la collaboration et la mutualisation des ressources pour un impact collectif plus fort.

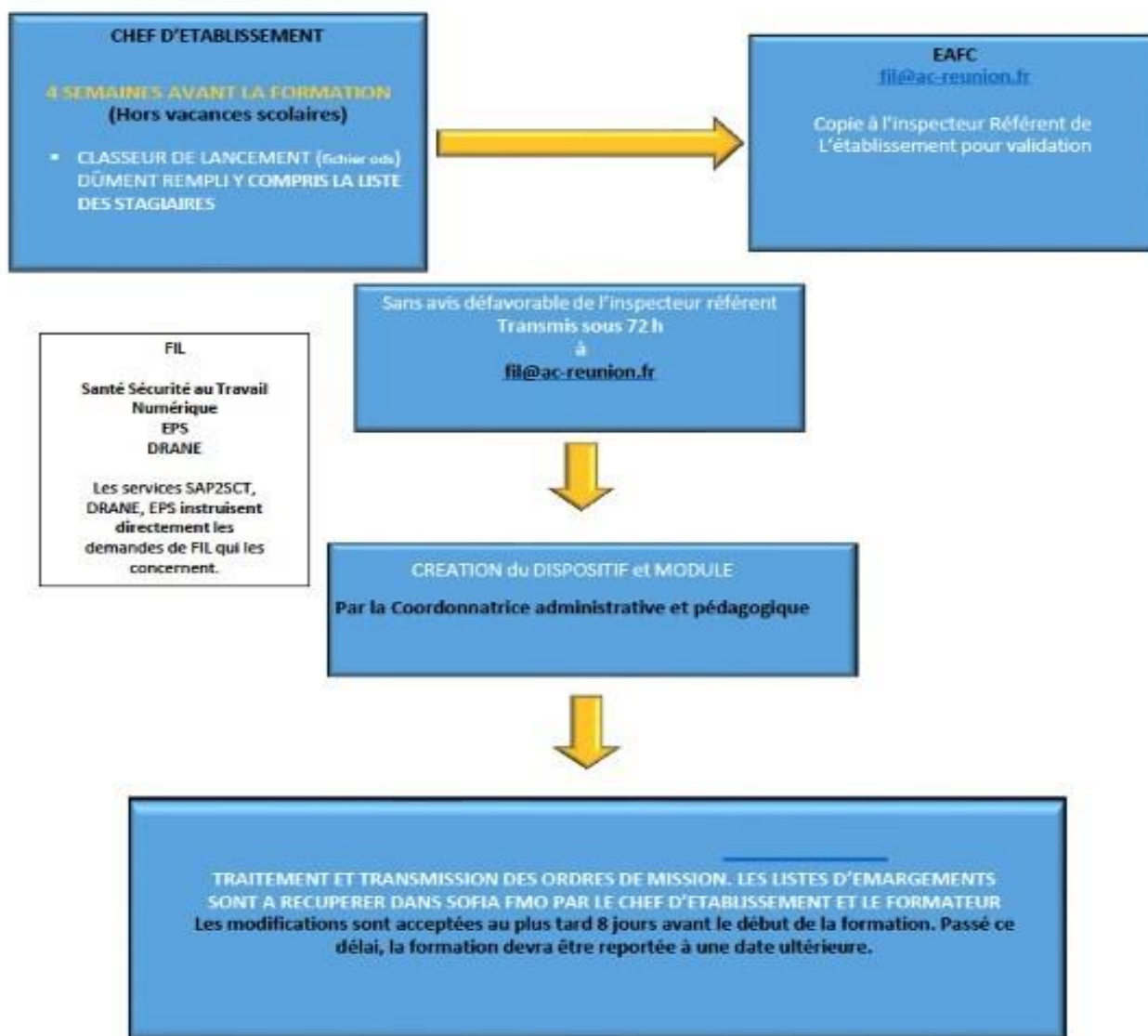
La mise en œuvre d'une FIL, s'appuie toujours sur l'identification des besoins (cadre de l'évaluation externe par exemple), une question professionnelle, un objet commun qui mérite d'être travaillé en collectif, une problématique partagée, un objectif de travail et l'identification d'un collectif volontaire.

Enfin, la résolution de l'action de formation mise en œuvre dans le cadre de la FIL, ne doit pas se concevoir comme une action ponctuelle, mais bien comme l'accompagnement d'un collectif au sein duquel une réflexion est initiée pour s'engager dans une démarche collaborative et réflexive.

Afin de soutenir les équipes, plusieurs modalités d'accompagnement à l'échelle locale sont proposées par l'EAFC :

- Un espace dédié sur le site académique afin d'effectuer une demande de FIL en suivant la procédure décrite : <https://www.ac-reunion.fr/formations-d-initiative-locale-fil-122276>
- Une adresse académique dédiée : fil@ac-reunion.fr
- Une coordonnatrice administrative et pédagogique pour des contacts directs, échanger et suivre la mise en œuvre des actions de formation.

FORMATION INITIATIVE LOCALE 2024-2025 PROCEDURE MISE EN ŒUVRE



Procédure de lancement des formation REP (+)

Lancement de formation REP+

Lancement 1D

si formation cycle 1, 2, 3

A envoyer à eafc.dep1@ac-reunion.fr

02 62 48 12 32

Si module existant

Lancement via Sofia Fmo 974 par le coordonateur et mail à l'EAFC pour le paramétrage du module (nbre de stgaiaires, thème, durée) à eafc.dep1@ac-reunion.fr

Si nouveau module

Envoi du classeur à eafc.dep1@ac-reunion.fr

Création du nouveau support dans GAIA par l'Ingénieur de formation

24h plus tard le coordonateur effectue le lancement dans Sofia Fmo 974

Lancement 2D

si formation cycle 4

A envoyer à fil@ac-reunion.fr

02 62 48 13 11

Si module existant

Lancement via Sofia Fmo Acad par le coordonateur et mail à l'EAFC pour le paramétrage du module (nbre de stgaiaires, thème, durée) à fil@ac-reunion.fr

Si nouveau module

Envoi du classeur à fil@ac-reunion.fr

Création du nouveau support dans GAIA par l'Ingénieur de formation

24h plus tard le coordonateur effectue le lancement dans Sofia Acad

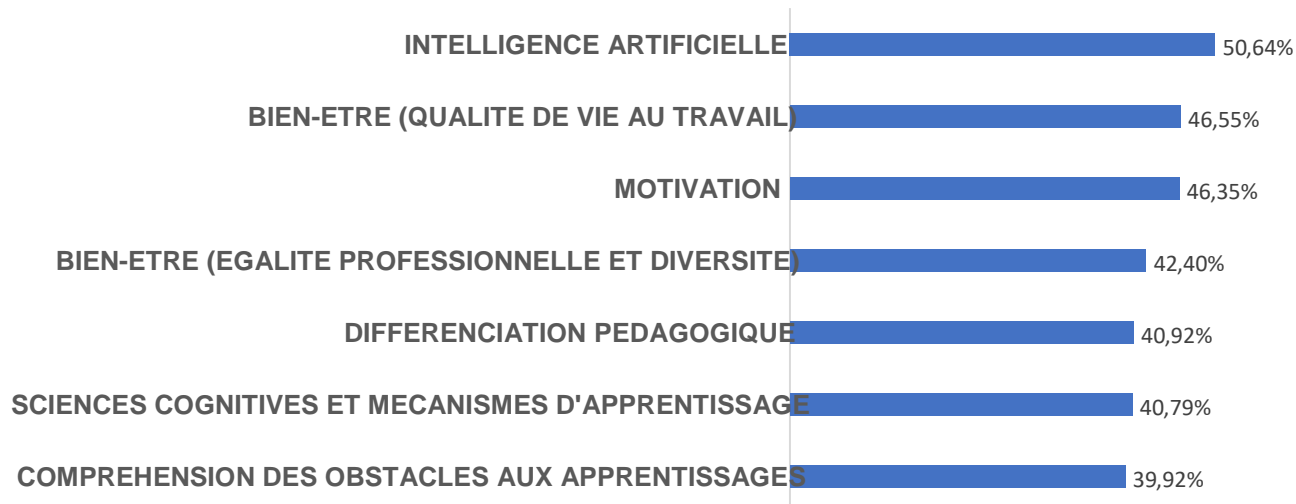


6.3-Dossiers académiques 2D (année 2025-2026)

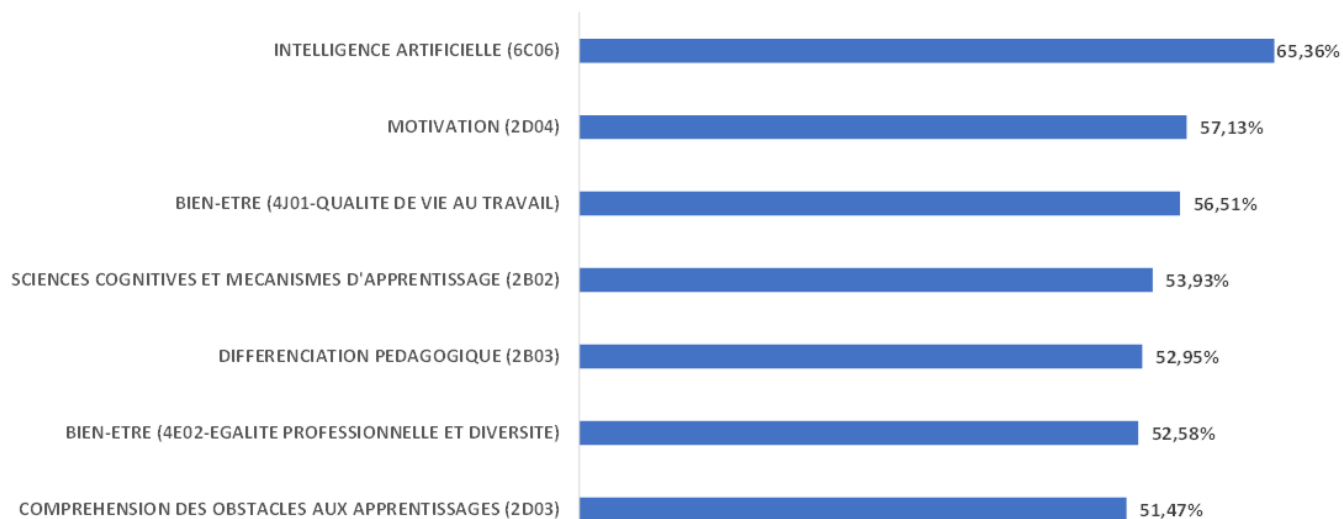
Dossiers	Porteurs du dossier	Thème dossiers académiques
A- ACCOMPAGNEMENT DE LA VOIE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE	C. DAUMAS	Toutes formations transversales concernant l'enseignement général et technologique
B – ACCOMPAGNEMENT DE LA VOIE PROFESSIONNELLE	S. POUJOIS V. RANGAMA	Projet et Co – intervention
		Toutes formations transversales concernant l'enseignement professionnel
		Modules d'insertion professionnelle
C- PROFAN	J. ALABERT	Déclinaison académique
D – NUMERIQUE EDUCATIF	C. PIOMBO DRAN	Formation lan et RRUN etc...
		Numérique au sein de la discipline Intégration pédagogique des ENT
		Certification numérique PIX
E – INNOVATION PEDAGOGIQUE	D. Michel CARDIE	Innovation pédagogiques et recherche et développement, innovation etExpérimentation
F – CONTINUTE INTER-CYCLE ET ORIENTATION	C. IBANEZ JF. VIGNE S. MILLIUS-TAILLEFER	Continuum lycée - université et formation enseignant BTS
		Continuité École - Collège – Lycée - enseignement supérieur - ambition emploi
G – RELATION ECOLE-ENTREPRISE	L. BRAULT DRAFFIC	Relation école - entreprise et Partenariat Etat – Région – BDE
H – RGPD	C. AH-NIAVE	Sécurité et protection des données
I – VALEURS DE LA REPUBLIQUE	E. CHRISTIN V. RANGAMA S. BOURDIN	Parcours citoyen – trinôme académique
		Égalité entre les filles et les garçons
		Valeurs de la République
J – EDD	F. SORBA	Éducation au développement durable
K - OUVERTURE A L'INTERNATIONAL ET DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE DES LV	M. COSTE D. BRASSELET K. MUELKE	Europe et international
		Développement de la pratique des langues vivantes – DNL
		Éducation prioritaire
L – ACCOMPAGNEMENT DE L'ÉLÈVE/ ÉGALITÉ DES CHANCES ET RÉUSSITE DES ÉLÈVES	C. DAUMAS F. COMARE M. MULLER V. BEN-HAMIDA	Devoirs fait
		Tutorat des élèves
		Lutte contre le décrochage scolaire et TDO
		CASNAV
M – ECOLE INCLUSIVE	J. DEVRIES L. CLODIC C.GOUDET -TROTET J. REMONDIERE	Formations école inclusive
N – CHOC DES SAVOIRS	P. COURTIN C. DAUMAS L. VARICHON V. RANGAMA	Plan Mathématiques, plan français et maîtrise des langages
O – LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SCOLAIRESPROGRAMMES	C. LASSAUGE M. HUITELEC	Gestions des relations et conflits
		Climat scolaire
P – EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE	D. COLIN C. JUHEL	Parcours d'éducation artistique et culturelle
Q – EVALUATIONS NATIONALES DES ELEVES	P. COURTIN C. DAUMAS L. VARICHON V. RANGAMA	Objectifs, modalités et pratiques d'évaluation
R – PROMOTION DE LA SANTE	E. MENARD A. EBRO F.PAYET	Parcours éducatif de santé et EPSa
S – SANTE SECURITE AU TRAVAIL	R. MICARD	Santé Sécurité Au Travail
T – PREPARATION CONCOURS	J. DEVRIES L. CLODIC DEAFC P. EUGENE S. INGREMEAU	PREPA CONCOURS Formations certificatives AESH
		PREPA CONCOURS Certification de formateur – CAFFA, CAFIPEMF
		PREPA CONCOURS Certification en langues
		PREPA CONCOURS Préparation aux concours – CAPES, CAPET, CAPEPS, CAPLP
		PREPA CONCOURS Préparation aux concours – Agrégation
		PREPA CONCOURS Préparation au concours de recrutement des CPE
U – POLITIQUE DE FORMATION EN ACADEMIE	DEAFC	PREPA CONCOURS Préparation au concours de recrutement des PSYEN
		PREPA CONCOURS Préparation aux concours de recrutement des Personnels d'encadrement
		FORMATION Accompagnement des professeurs stagiaires temps plein
		FORMATION Accompagnement des néo-titulaires 1ère, 2e et 3e année
		FORMATION Accompagnement et formation des contractuels
		FORMATION Formation de formateurs
		FORMATION Formation des Tuteurs
		FORMATION CAFFA

6.4-Récapitulatif des principales thématiques de formations identifiées par les enseignants du 2D.

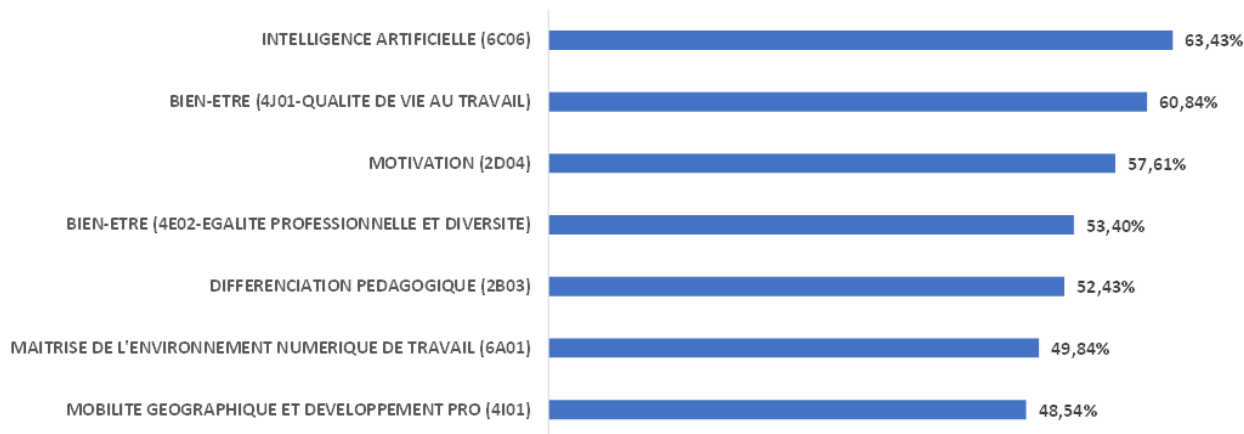
Top 7 des thématiques les plus exprimées 2D



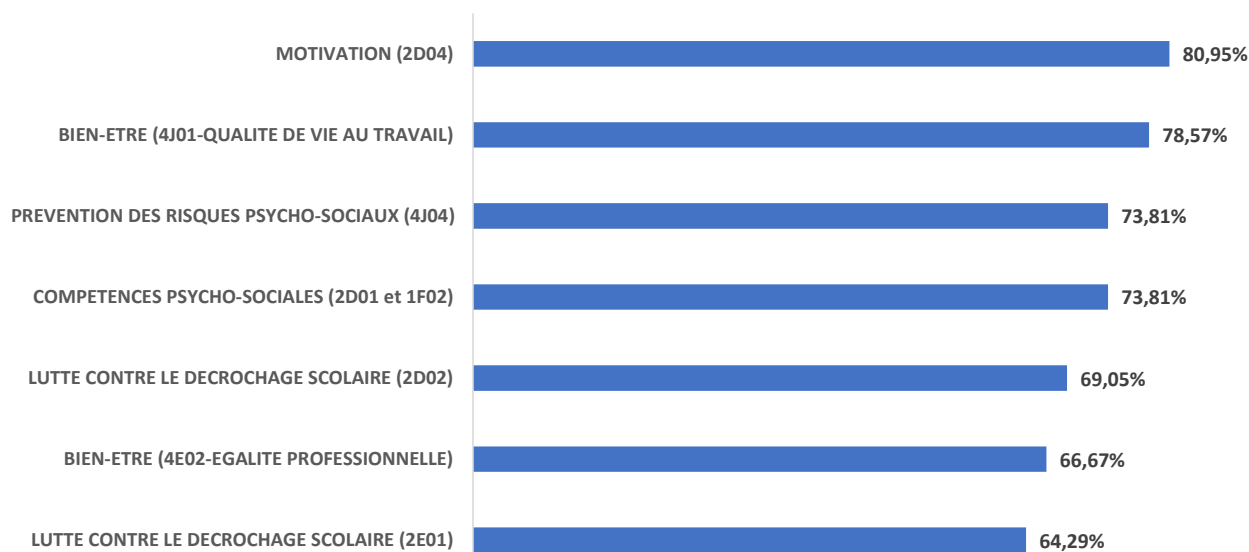
Top 7 des thématiques les plus exprimées chez les PLC



Top 7 des thématiques les plus exprimées chez les PLP

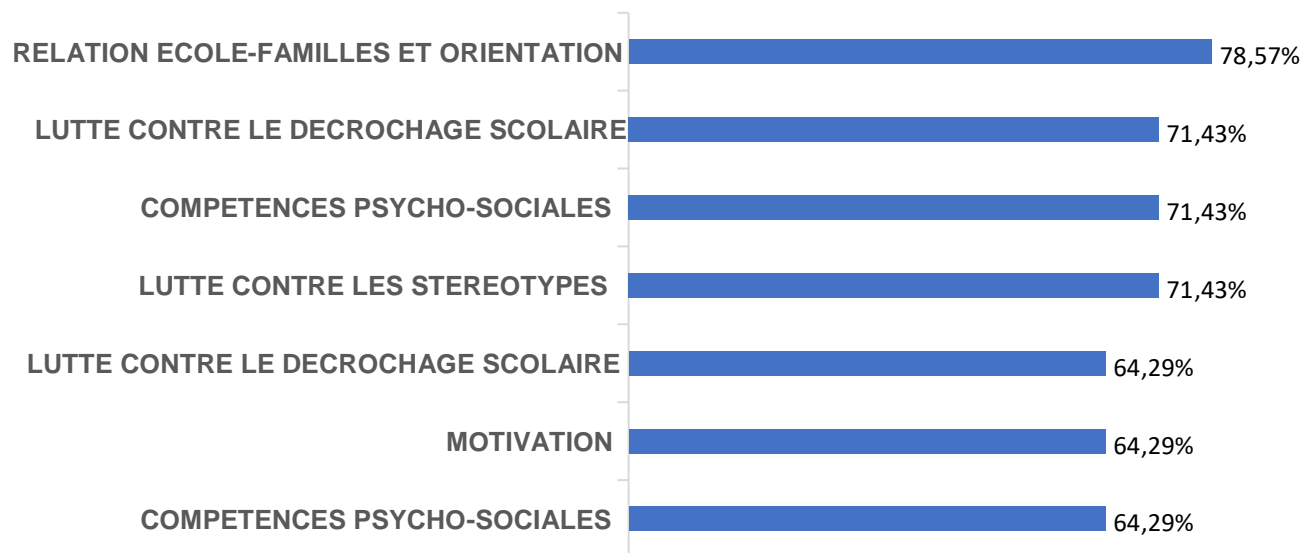


Top 7 des thématiques les plus exprimées chez les CPE



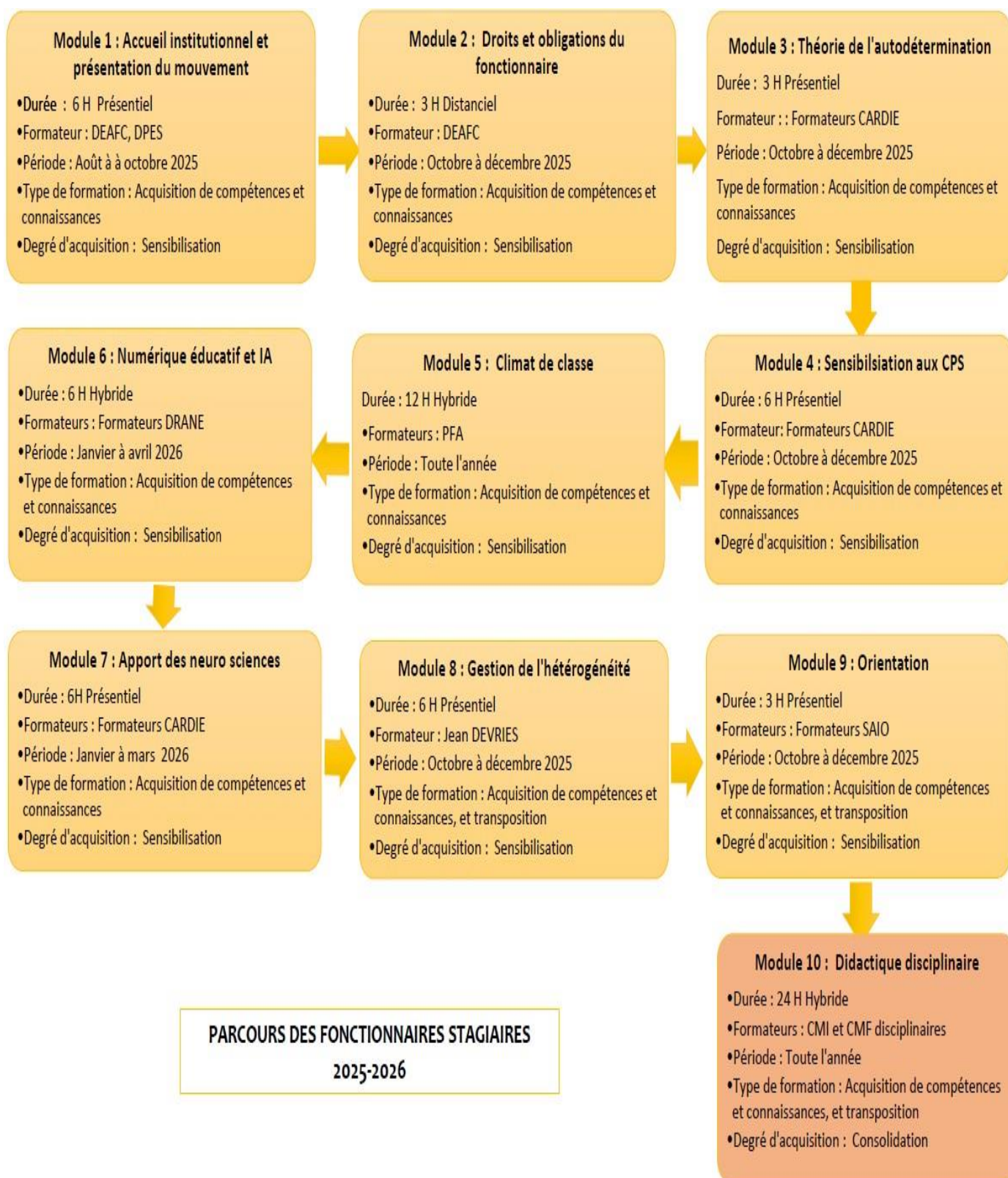


Top 7 des thématiques les plus exprimées chez les PSY- EN





6.5-Parcours des fonctionnaire stagiaires temps plein du second degré





6.6-Parcours des néo titulaires

Parcours prévisionnel des Néo-Titulaires 2025-2026

T1

Prévention de la voix

Durée : 6H en hybride
Type de candidature : Désigné
Formateurs : Equipe formateurs parcours voix MGEN
Période : Aout à Octobre
Type de formation : Acquisition de compétences et connaissances
Degré d'acquisition : Sensibilisation

ASL - Risques liés aux usages du numérique

Durée : 3H en présentiel
Type de candidature : Désigné
Formateurs : Avocat et Délégation ASL
Période : Aout à décembre
Type de formation : Acquisition de compétences et connaissances

Enseignement explicite

Durée : 3H en présentiel
Type de candidature : Désigné
Formateurs : PFA
Période : Aout à décembre
Type de formation : Acquisition de compétences et connaissances
Degré d'acquisition : Sensibilisation

Education au développement durable

Durée : 4H en présentiel
Type de candidature : Désigné
Formateurs : Délégation académique EDD
Période : Février à avril
Type de formation : Acquisition de compétences et connaissances
Degré d'acquisition : Sensibilisation

T2

Evaluation

Durée : 8 H en présentiel (2 sessions)
Type de candidature : Désigné
Formateurs : PFA
Période : Toute l'année
Type de formation : Acquisition de compétences et connaissances
Degré d'acquisition : Sensibilisation

Education à la sexualité

Durée : 3H en présentiel
Type de candidature : Désigné
Formateurs : Formateurs EAS
Période : Janvier à juillet 2025
Type de formation : Acquisition de compétences et connaissances
Degré d'acquisition : Sensibilisation

Présentation Parcours santé et EPSA

Durée : 2H en distanciel
Type de candidature : Désigné
Formateurs : IEN Mme PAYET
Période : janvier à juillet
Type de formation : Acquisition de compétences et connaissances
Degré d'acquisition : Sensibilisation

« Faire classe »

Durée : 6 H en présentiel
Type de candidature : Désigné
Formateurs : Equipe des PFA
Période : Toute l'année
Type de formation : Acquisition de compétences et connaissances
Degré d'acquisition : Sensibilisation

T3

Présentation du parcours EAC

Durée : 2H à distance
Type de candidature : Désigné
Formateurs : Equipe formateurs DAAC
Période : Mai à juillet
Type de formation : Acquisition de compétences et connaissances
Degré d'acquisition : Sensibilisation

Ouverture à l'international

Durée : 2 H en Distanciel
Type de candidature : Désigné
Formateurs : Equipe de formateurs DAREIC
Période : Toute l'année
Type de formation : Acquisition de compétences et connaissances
Degré d'acquisition : Sensibilisation

Santé mentale

Durée : 3h en hybride
Type de candidature : Désigné
Formateurs : MCTR
Période : Toute l'année
Type de formation : Acquisition de compétences et connaissances
Degré d'acquisition : Sensibilisation

RGPD

Durée : 2h en distanciel
Type de candidature : Désigné
Formateurs : Mme AH-NIAVE
Période : Toute l'année
Type de formation : Acquisition de compétences et connaissances
Degré d'acquisition : Sensibilisation




RÉGION ACADÉMIQUE
LA RÉUNION

Liberté
Égalité
Fraternité

École académique de la formation
continue (EAFC)

6.7-Planification de la formation 2D

 **RÉGION ACADÉMIQUE
LA RÉUNION**
Liberté
Égalité
Fraternité

École académique de la formation continue (EAFC)


FORMATIONS 2D

Les 4 étapes à ne pas rater


1-PLANIFIER LA FORMATION EN AMONT


Définir:

- le lieu, les dates, les horaires, la durée
- le nombre de stagiaires (10 minimum)
- les besoins particuliers (type de salle, matériel)
- les intervenants



Si demande de création d'un dispositif non prévu au PRAF:
le projet est soumis à l'accord préalable de l'EAFC






2-PREVOIR LES INTERVENANTS

INTERVENANTS ACADÉMIQUES
Hors décharge ou IMP, vacations à déterminer en lien avec l'EAFC dans la limite des crédits alloués

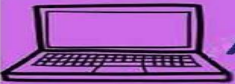
PRESTATAIRES HORS EDUCATION NATIONALE
Devis obligatoire daté et signé mentionnant:

- la date et numéro du devis
- les noms, le RIB, IBAN du prestataire
- les numéros SIRET/ SIREN
- les dates d'intervention
- les noms et qualité des bénéficiaires
- numéros du dispositif et du module de la formation

3-PREVOIR LES LIEUX




- Procéder à la préservation auprès des établissements conventionnés
- transmettre la demande à l'EAFC pour confirmation et émission du bon de réservation



4-TRANSMETTRE À L'EAFC AU PLUS TARD 5 SEMAINES AVANT LA FORMATION VIA SOFIA-FMO

(hors vacances scolaires)

- Pour examen, validation et traitement du dossier complet



Aucune modification possible 10 jours avant la formation

eafc.dep2@ac-reunion.fr



7- Offre de formation des personnels non enseignants : IATSS et Encadrement.

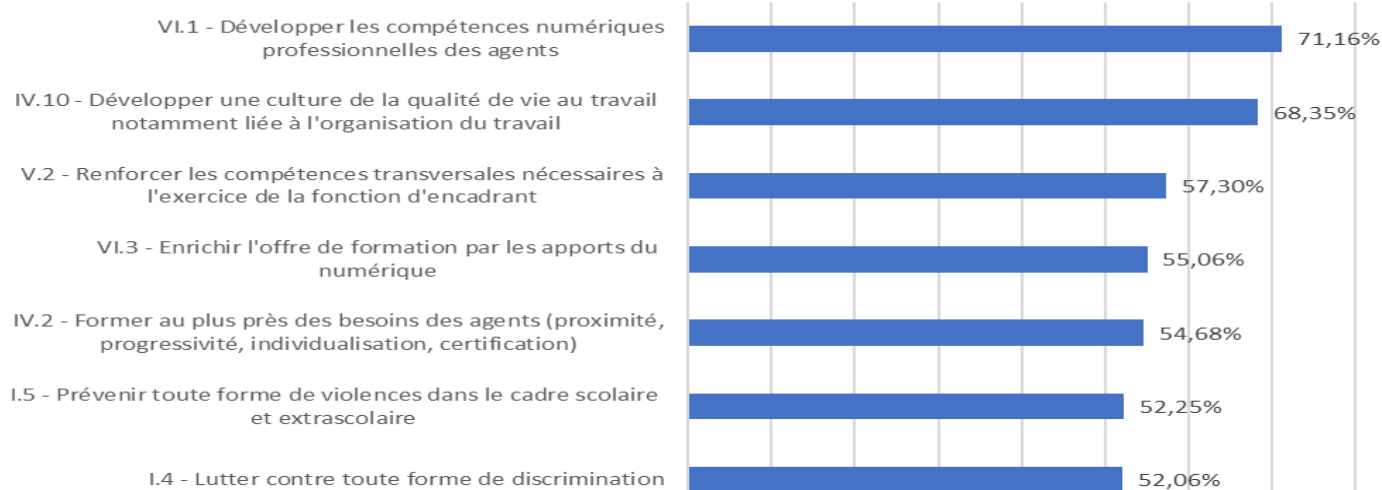
7.1- Particularités de mise en œuvre des formations IATSS.

- Pour les formations proposées à **candidatures individuelles** :
 - Une campagne d'inscription spécifique pour les préparations aux concours et examens professionnels sera organisée comme chaque année au mois de juin. Pour cette campagne le nombre de vœux est limité à 1.
 - Pour le PRAF IATSS, aucune campagne massive en début d'année scolaire ne sera mise en œuvre. **Des micro-campagnes avec des préinscriptions seront organisées au fil de l'eau** par les différents responsables pédagogiques grâce à l'application SOFIA-FMO.
 - Il est recommandé aux prescripteurs, pour les formations à candidatures individuelles, de procéder à une sélection des candidats en logique de bassins géographiques.
- Les responsables de formations pourront lancer les formations à **public désigné** à compter du mois de septembre 2025.
- Dans la mesure du possible, les formations se dérouleront sur des durées courtes (1/2 journée, 3 à 4 heures maximum) sauf pour les formations règlementées ou réglementaires.
- **Un minimum de 10 stagiaires est demandé** pour lancer une formation
- **Un délai de 3 semaines en jours ouvrés, hors vacances scolaires**, est demandé pour la transmission des classeurs de lancement via SOFIA-FMO. Prévoir un temps suffisant en amont pour lancer les campagnes de pré-inscriptions.
- **Aucune modification possible 10 jours avant** la formation.
- S'agissant des **prises à disposition de salles**, il convient de privilégier les **établissements conventionnés**, sauf si la mise à disposition se fait à titre gratuite. Pour toute autre demande, il faudra transmettre à l'EAFC un devis daté et signé. La formation ne pourra être lancée qu'après avoir obtenu l'accord de l'EAFC.
- Pour toute prestation d'un prestataire, en dehors de l'Education Nationale », un devis daté et signé sera transmis à l'EAFC pour étude. La formation sera lancée uniquement en cas d'accord de l'EAFC.



7.2 -Récapitulatif des principales thématiques de formations identifiées par les personnels administratifs, les médecins, les assistants de service social et les infirmiers

Thématiques les plus exprimées chez les IATSS



Thématiques les plus exprimées chez les personnels administratifs

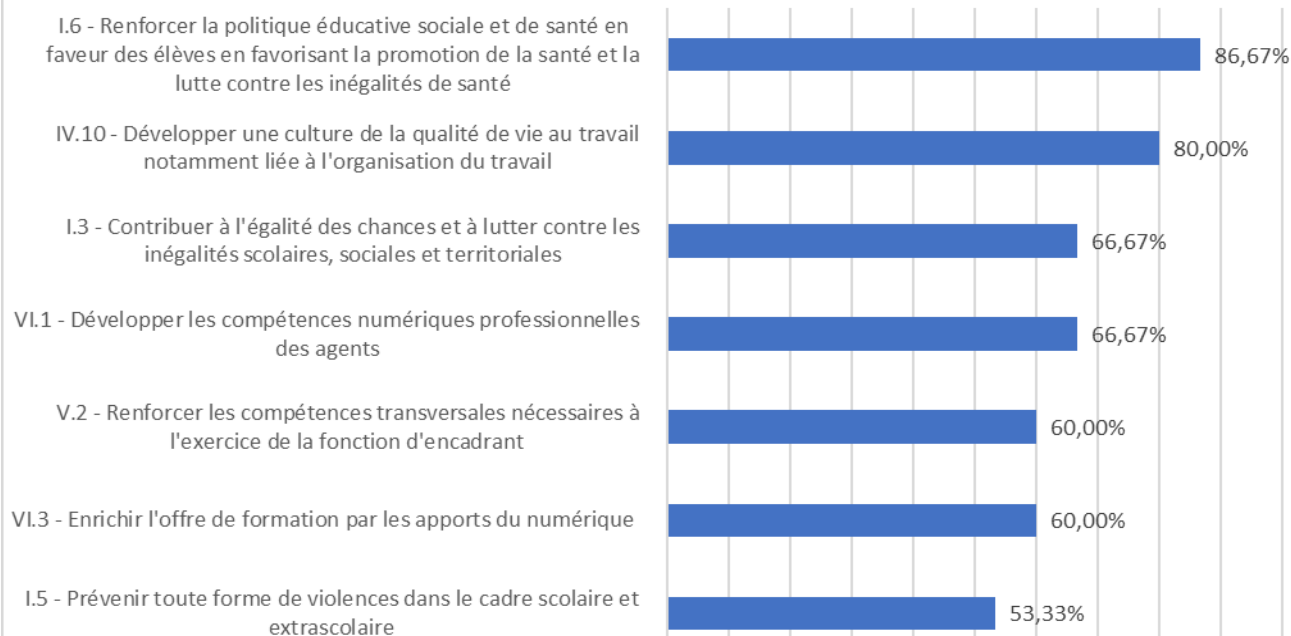




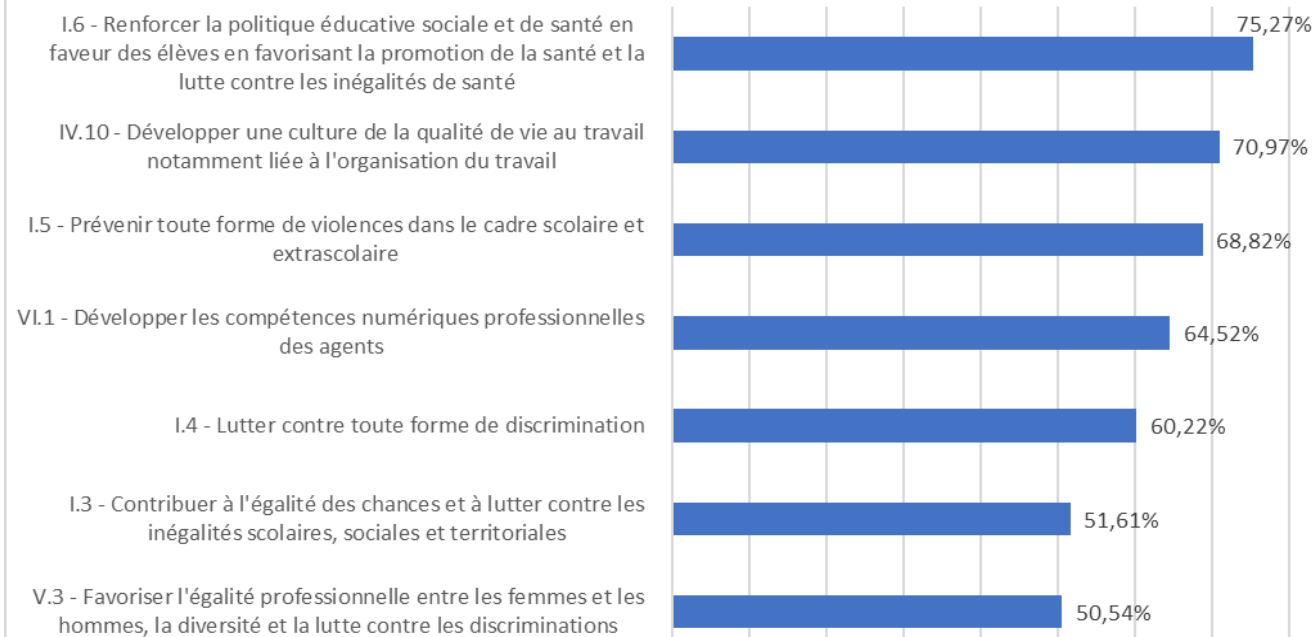
RÉGION ACADÉMIQUE LA RÉUNION

Liberté
Égalité
Fraternité

Thématiques les plus exprimées chez les médecins



Thématiques les plus exprimées chez les infirmiers





Thématiques les plus exprimées chez les assistants de service social



7.3 - Les formations à l'adresse des personnels IATSS (Ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé)

Depuis la création de l'EAF, et conformément à la feuille de route RH 2026, l'académie s'est engagée dans la rénovation de l'offre de formation à l'adresse des personnels administratifs.

A ce titre, les responsables pédagogiques de ce périmètre porteront une attention particulière à l'offre de formation de la filière administrative concernée par le plan pluriannuel de requalification, piloté par le Ministère.

Il s'agit de développer et de déployer une offre structurée et homogène qui permettra à chaque agent de s'emparer des nouveaux enjeux et transformation de son métier.

Le travail engagé en 2023 aura conduit à l'identification de 3 thématiques prépondérantes :

- La gestion des ressources humaines,
- Les primo arrivants et contractuels,
- et le dialogue social

Depuis la rentrée 2024, le plan de formation du parcours RH se déploie et 13 modules du tronc commun de la 1^{ère} thématique ont été réalisés (ci-dessous, copie du plan de formation « Parcours GRH »).

En 2025-2026, il conviendra de poursuivre le déploiement de la 1^{ère} thématique « la gestion des ressources humaines » et de se focaliser sur la 2^{ème} thématique « les primo arrivants et les contractuels ».

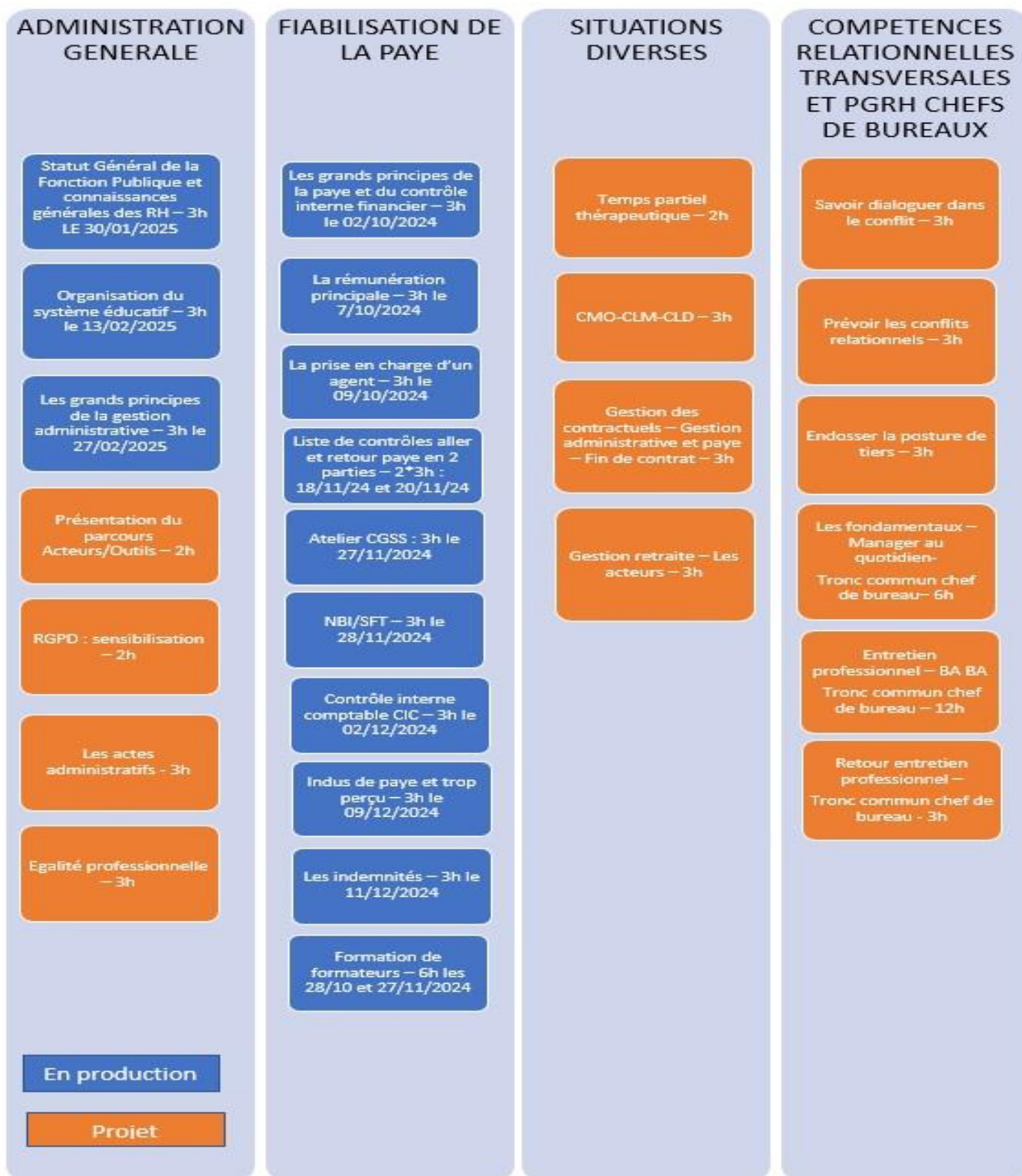


RÉGION ACADÉMIQUE LA RÉUNION

Liberté
Égalité
Fraternité

École académique de la formation
continue (EAFC)

Point sur le déploiement du parcours Gestion des Ressources Humaines : plan pluriannuel





Offres complémentaires sur les plateformes MENTOR, MAGISTERE et des livrets de formation de la DGAFP :

MAGISTERE

RenoIRH

Gestion individuelle sur EPP,
AGORA, AGAPE

Gestion des non titulaires

Paye : prise en charge à la
rentrée, moteur indemnitaire

Les fondamentaux du
management

MENTOR

Les fondamentaux du statut de
la fonction publique

Fondamentaux de la rédaction
administrative

Procédure disciplinaire

Accompagnement d'un nouvel
agent

Mener un entretien
d'évaluation professionnelle

Travailler en équipe et
mobiliser l'intelligence
collective

Les fondamentaux de la paie
publique

Accompagner la mise en oeuvre
du télétravail

DGAFP - livrets

Les grands principes et la
structuration du droit de la
fonction publique de l'Etat

Le recrutement par contrat

La structure et les principaux
éléments constitutifs de la
rémunération

la promotion professionnelle et
les conditions d'entrée dans la
fonction publique

Comprendre l'objet et les
enjeux des statuts particuliers



7.4 -Les formations à l'adresse des personnels de l'Encadrement (Personnels de direction, Inspecteurs des premier et second degrés)

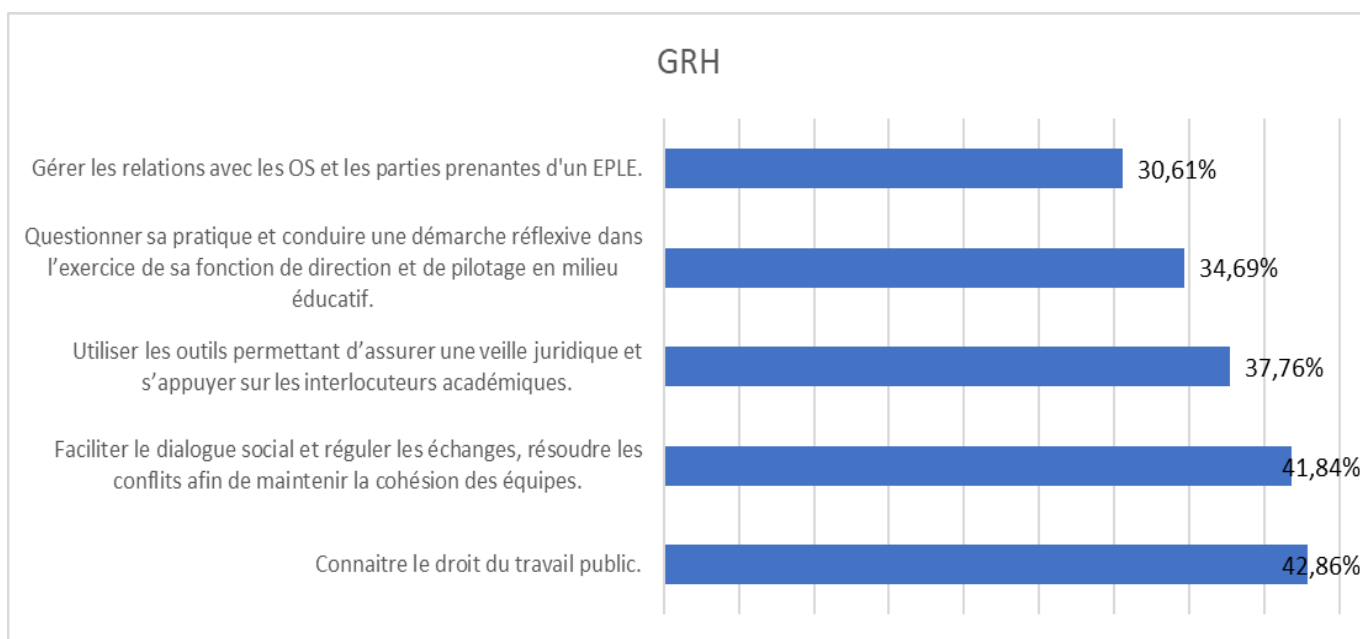
L'offre de formation des personnels de l'encadrement est élaborée afin de soutenir la prise de fonction, la professionnalisation, mais aussi afin d'accompagner l'évolution des métiers et les trajectoires professionnelles. Compte-tenu des particularités du plan de formation des personnes d'encadrement (peu de formations à public désigné), les modalités du plan de formation sont les suivantes :

- Personnaliser et individualiser les parcours de formation,
- Favoriser les candidatures individuelles par des formations « au fil de l'eau »
- Des formations territorialisées par bassin ou par zone
- Encourager les temps de formation synchrone et asynchrone
- Des parcours professionnalisants engagés sur la durée par des temps de formation en demi-journée.

7.4.1 -Récapitulatif des principales thématiques de formations identifiées par les personnels d'encadrement.

Pour conduire la personnalisation des formations, l'EAFC a proposé une démarche de recueil des besoins auprès des personnels d'encadrement (Personnels de Direction, Corps d'inspection).

Ce processus a fait apparaître pour **les personnels de direction**, des demandes concernant la GRH, le management au sens large et la notion de « pilotage » dans un cadre élargi. (Cf. tableaux ci-dessous)

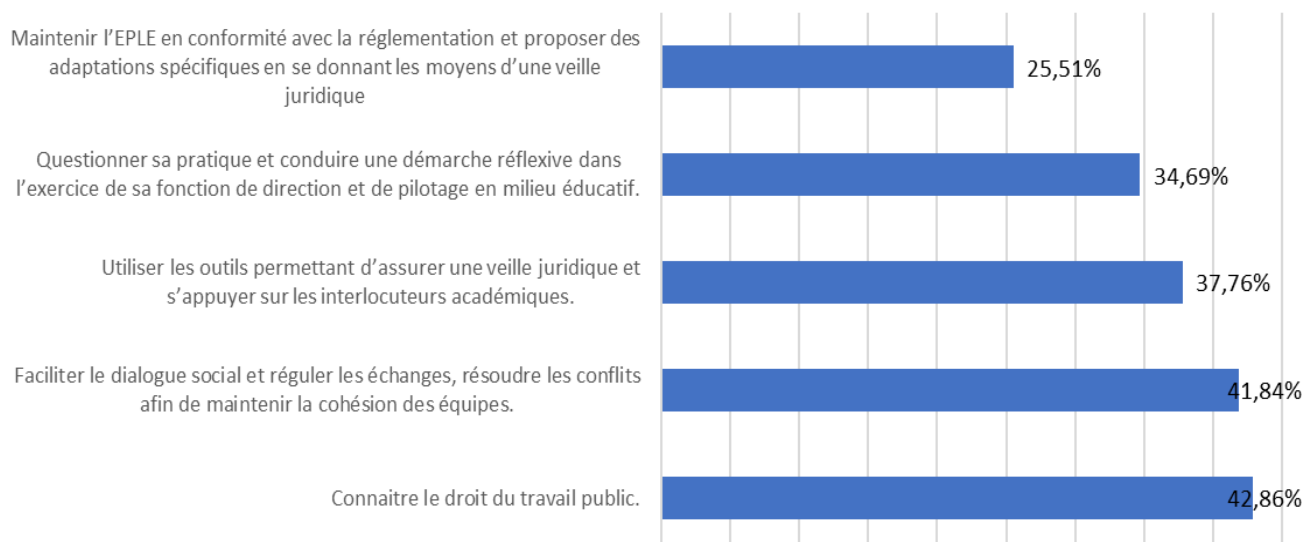




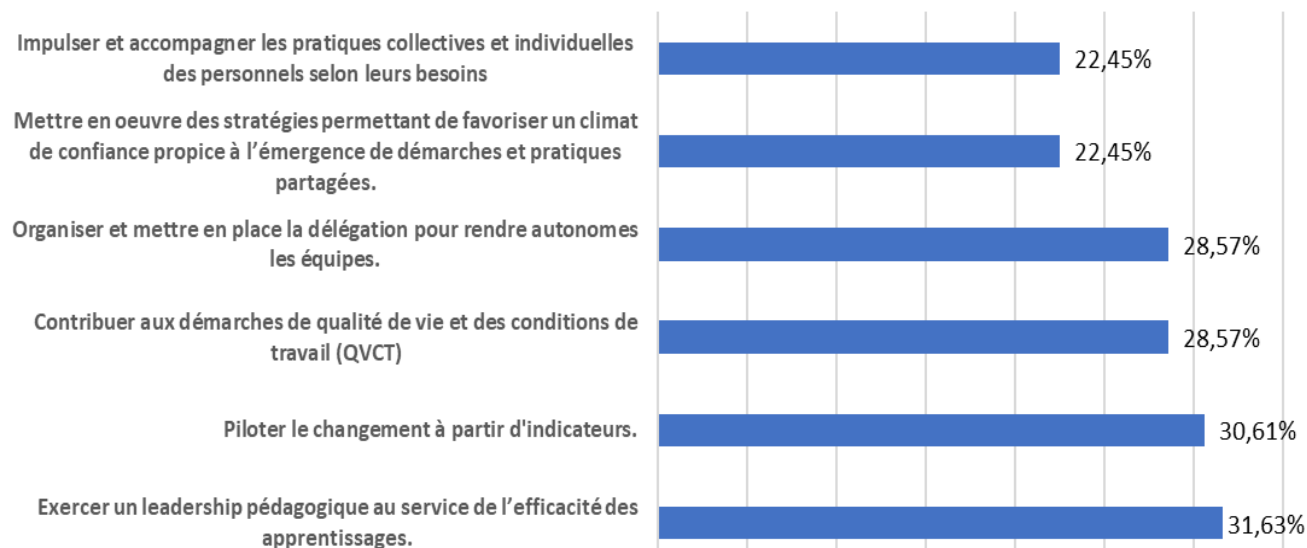
RÉGION ACADÉMIQUE LA RÉUNION

Liberté
Égalité
Fraternité

MANAGEMENT

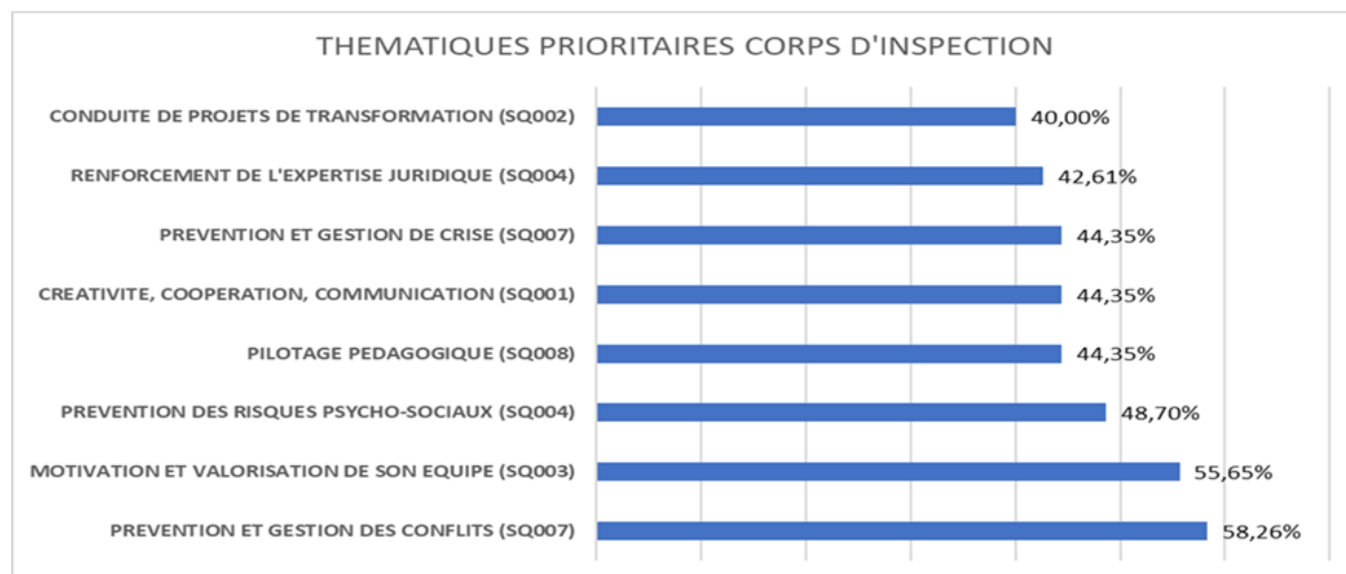


PILOTAGE





Et pour les personnels d'inspection, les thématiques suivantes :



7.4.2 Particularité de mise en œuvre du PRAF encadrement.

Au regard de ces besoins, l'offre de formation s'est renforcée. Elle se construit désormais sur le développement des compétences professionnelles par une approche « métier » centrée « outils » (formation Application Archipel), une approche managériale sur les questions juridiques (formations de l'ASL), communicationnelles (prise de parole en public) et une approche développement professionnel (groupes d'analyse de situation de travail, co-développement).

L'objectif étant la mise en œuvre d'une culture partagée des métiers de l'encadrement (Inspection, Direction, administration) au sein de l'Éducation Nationale.

Parallèlement en complément de cette offre, des partenariats se sont développés et renforcés :

- L'IH2EF et par la possibilité de développement en académie de formations « certifiées IH2EF » (Par exemple : prise de parole en public, conduite du dialogue social, connaissance des réseaux sociaux). L'objectif étant un déploiement académique avec des formateurs experts. Par exemple, le parcours « Management du dialogue social en EPLE » bénéficie de l'expertise d'un formateur référent académique, ce qui va permettre un déploiement à l'échelle de l'académie en 2025-2026.
- L'Institut Français de l'Education (IFE) et la convention *Néop@sscadres*, signée en 2024, avec pour thématique les communautés apprenantes, et dont le déploiement et l'utilisation de la plateforme ont commencé en 2024-2025 et vont se poursuivre en 2025-2026.



- Le réseau CANOPE, qui développe son offre à destination des personnels encadrants
- En 2024-2025, 4 sessions de formation au niveau académique ont été réalisées qui permettra la formation des experts dans le déploiement de la plateforme *Néopasscadres*.
- La PFRH via SAFIRE qui propose une offre diversifiée
- La plateforme Mentor (<https://mentor.gouv.fr/>) avec une offre de formation variée, évolutive et disponible à tout moment. (Par exemple : la conduite du management, l'accompagnement du développement professionnel, ou encore les RH)
- L'EAFC conduit des partenariats actifs avec des structures hors Education nationale telles que l'Autonome de Solidarité Laïque (dans le cadre d'une convention cadre nationale) sur des thèmes juridiques et sociétaux.

Les grands axes du PRAF Encadrement 2025-2026

- Favoriser des parcours individualisés et personnalisés à partir du recueil des besoins.
- Construire des parcours « englobants » sur les missions des personnels encadrants en favorisant entre autres les formations GRH (sur les sujets sensibles)
- Construire les compétences des cadres adossées au référentiel, sur les trois champs principaux : politiques publiques du périmètre EN, management, et compétences transversales.
- Favoriser les informations, voire les formations en distanciel, sur des temps courts (exemple des échanges de pratiques)
- Professionnaliser les formateurs en construisant un parcours de « formation de formateurs » (avec l'appui de l'IH2EF). C'est le cas par exemple avec « la conduite du management ».
- Développer l'attractivité des missions de formateur, par la reconnaissance et la valorisation des compétences mises en œuvre (cf. Open Badge ou d'autres types de certifications) et à terme permettre d'étoffer le vivier des formateurs
- Mobiliser l'expertise des intervenants de l'IH2EF et les formateurs associés
- Mutualiser les parcours de formation (par exemple avec l'académie de Mayotte)



8 – Cas particuliers de formations- concours, certifications, séminaires, conférences.

8.1- Les préparations aux concours et certifications

Les inscriptions aux formations « préparations aux concours et certifications » proposées dans le cadre de la campagne d'offres de formation, se feront lors d'une campagne spécifique d'appel à candidature.

Hors préparations de certifications à volume horaire défini, un volume horaire maximum de 36 heures est vivement recommandé pour la partie admissibilité des préparations concours du second degré.

Afin de permettre un début de formation au plus tôt, sachant que les admissibilités de concours se déroulent à partir de janvier, les formations aux concours ou celles visant une certification (CAFFA / CAFIPEMF / CAPPEI/ DNL/FLS), feront l'objet d'une campagne d'inscription **anticipée en juin 2025**.

Pour rappel, les personnels ne pourront s'inscrire qu'à une seule préparation lors de cette campagne spécifique. Ainsi, les préparations pourront débuter dès le mois d'août 2025.

Pour chaque préparation concours, seules les épreuves d'admissibilité feront l'objet d'un module unique de formation inscrit au PRAF ; l'admission sera traitée au vu des premiers résultats.

Les responsables de formation **identifieront une ou plusieurs demi-journées de la semaine** pour faciliter l'organisation des emplois du temps dans les EPLE.

8.2-Les séminaires et conférences

Les séminaires proposés par l'académie **se doivent d'être intégrés au PRAF lors de l'appel d'offres** afin d'établir une programmation équilibrée, et garantir la participation du plus grand nombre.

L'organisation de ces séminaires doit répondre à la circulaire du 22 janvier 2024 en termes d'impact sur le temps de face à face élèves.

Comme l'année dernière, une micro campagne d'offres, spécifique complémentaire « séminaires académiques » se déroulera en mai-juin 2024. La liste exhaustive de l'ensemble des séminaires pour l'année scolaire 2024-2025 sera arrêtée après clôture de cette campagne et arbitrage de la gouvernance académique.

Des conférences proposées par l'Inspé et relatives aux priorités nationales ou académiques de formation pourront être réfléchies conjointement et ouvertes à un public cible académique et/ou Inspé selon une procédure établie en commun.



**RÉGION ACADÉMIQUE
LA RÉUNION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

École académique de la formation
continue (EAFC)

8.3- Les formations à distance- auto-formation

Afin de soutenir le déploiement des formations à distance synchrone ou asynchrones, la DRANE et l'EAFC proposent de saisir post-campagne, au fil de l'eau, des parcours de formations, sans incidence financière ou avec valorisation financière possible après étude du dossier par la DANE et l'EAFC (*informations sur le site de la DRANE*).

8.4- Les formations du Réseau Canopé

Les formations réalisées par Réseau Canopé font l'objet d'un programme prévisionnel approuvé par l'EAFC au plus tard le 30/06/2025 pour l'année scolaire suivante.

A titre exceptionnel, des actions non prévues dont le caractère impérieux est dicté par l'intérêt du service, l'actualité ou le contexte politique pourront être ajoutées en accord avec l'EAFC.

En tant qu'opérateur de la formation tout au long de la vie des enseignants dans un environnement numérique, Réseau Canopé contribue à la conception et participe à la mise en œuvre du programme annuel de formation académique défini par l'EAFC.

La collaboration entre Réseau Canopé et l'EAFC de La Réunion fait l'objet d'une convention fixant l'élaboration d'un programme prévisionnel annuel d'actions telles que :

- des modules isolés ou insérés dans un parcours pour les PRAF (dans des formats et contenus « standards » ou « sur mesure », en fonction du niveau d'ingénierie requis) ;
- des formations « sur mesure » dans le cadre de FIL, de formations de formateurs, de résidences (installation sur plusieurs jours d'une équipe de formateurs dans une école ou un établissement, au regard d'une problématique identifiée et impliquant préparation et évaluation avec l'équipe éducative), de conférences (isolées ou associées à des parcours), d'événements (hackathon, séminaire...) ... ;

Réseau Canopé construit son offre de formation hybride à partir des besoins recensés par les acteurs académiques ou des sollicitations directes de prescripteurs et intervient notamment sur les thématiques suivantes : l'éducation aux médias et à l'information (webradio, formation de formateurs), le développement professionnel des professeurs documentalistes (solutions documentaires, aménagement des CDI...), les pratiques pédagogiques et méthodologiques (Ludo pédagogie, pensée visuelle, aménagement des espaces...), le climat scolaire, l'intelligence collective en appui des équipes éducatives...

Contact

Atelier Canopé 974 - La Réunion contact.atelier974@reseau-canope.fr



**RÉGION ACADÉMIQUE
LA RÉUNION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

École académique de la formation
continue (EAFC)

Rappel :

Les saisies de l'offre de formation sont accessibles sur le site académique à l'adresse :

<https://bv.ac-reunion.fr/paf/>

Pour toute question relative à la campagne de saisie des offres, vous pouvez contacter :

Mme Annette-Nativel, Directrice Adjointe de l'EAFC et M. Vanderbeken, Directeur de l'École Académique de la Formation Continue

EAFC-DIR

Affaire suivie par :

Jérôme VANDERBEKEN

Tél : 02 62 48 12 89

Mél : jerome-edouard.vanderbeken@ac-reunion.fr

EAFC-DIR

Affaire suivie par :

Lucie ANNETTE NATIVEL

Tél : 02 62 48 13 38

Mél : lucie.annette-nativel@ac-reunion.fr

Annexe : circulaire du 22 janvier 2024



Circulaire
Formations HTS Jan'